

La STEP face aux événements extraordinaires - 15 mai 2025



Blaise Barmettler, Partenaire financier depuis 2006, actif au service externe



Yvan Berrut, Conseiller en risques entreprises depuis 2001, assurances de dommages et technique



Peter Lüthi, Ing. ETS, Inspecteur de sinistre depuis 2005, sinistres pour les branches techniques



Service externe, préparation à la souscription:



- Définir ensemble la politique de pondération



- 1
- 2 Orientation coûts / prime
- 3 Compromis
- 4 Priorité au conseil et solutions étendues
- 5

Partager les expériences, écouter et définir clairement l'orientation que l'entreprise ou les représentants de communauté souhaitent prendre pour protéger les biens et les installations.

Service externe, préparation à la souscription:

- Zone géographique, *niveau ET définition* du/des dangers:

Où se situe l'installation, les biens à assurer ?

- Zone de hautes eaux, glissements de terrain, risque sismique et chutes de pierres..

Quelles sont les informations disponibles pour définir le niveau de risque ?

- Etudes de risques, connaissances..

Selon les résultats et les complexités:

- Appuis du conseiller en risques entreprises (Yvan Berrut)

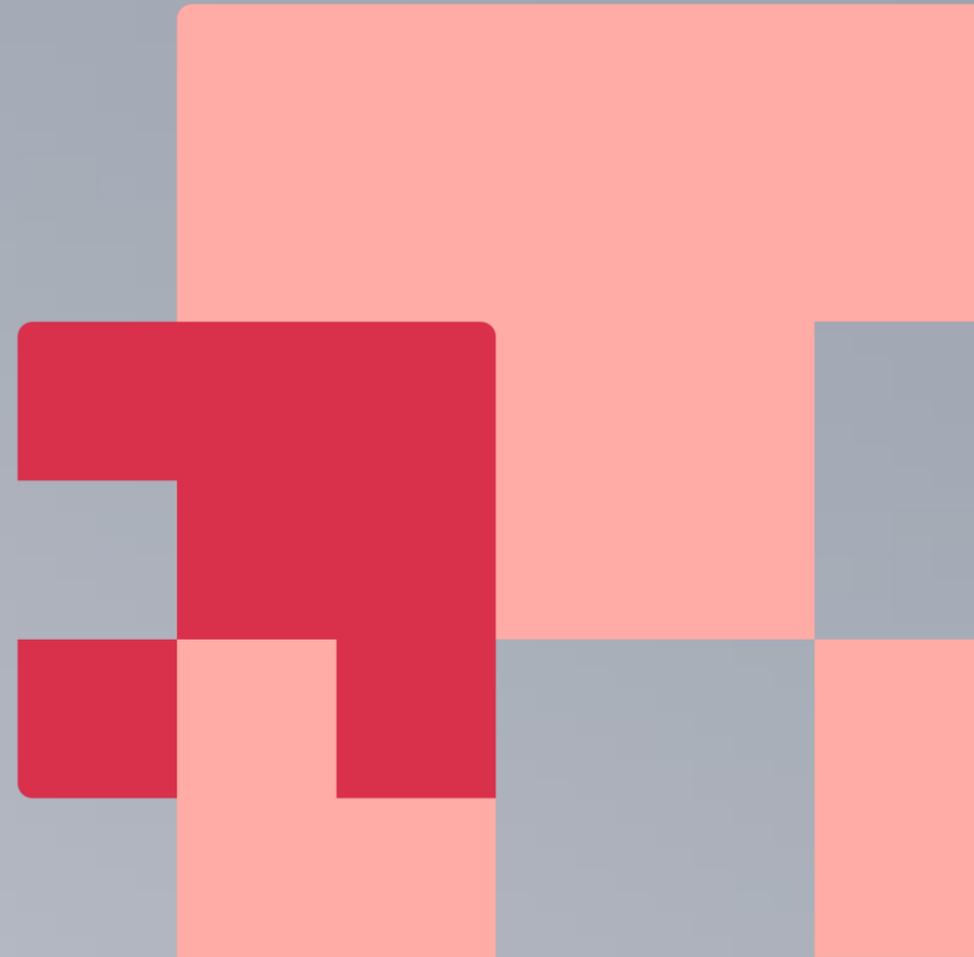
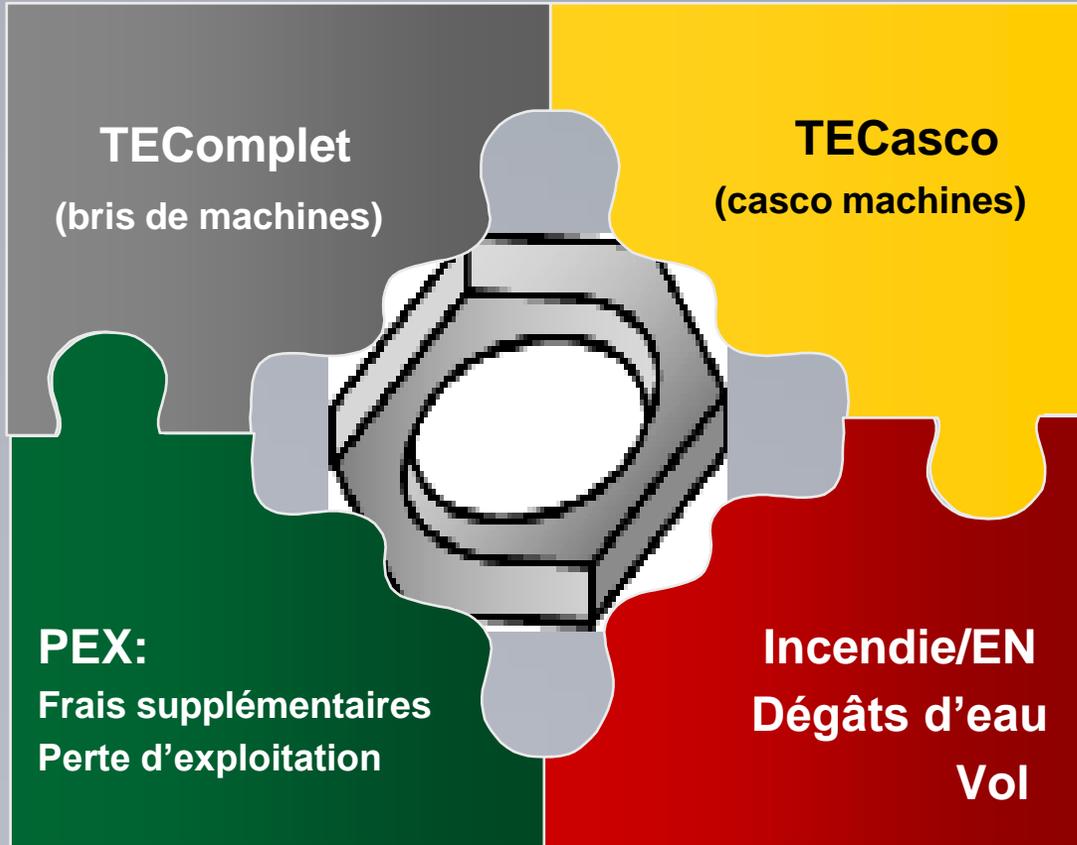


- 1 Risques faibles
- 2 Potentiellement problématique
- 3 Risques marqués / Fort

Quelles réponses, quelles solutions ?

Selon la notation de pondération:

- **Assurance bâtiment/s**
couvertures de base
+ perte de revenus, tremblement de terre, aménagements extérieurs, etc..
- **Assurance commerce contenu** (machines, installations, marchandises)
couverture de base
+ perte d'exploitation, frais supplémentaires, tremblement de terre etc..
- **Assurance technique et perte d'exploitation**
base bris de machines
+ Incendie/DN, Vol, Perte d'exploitation



Une belle pluie d'été



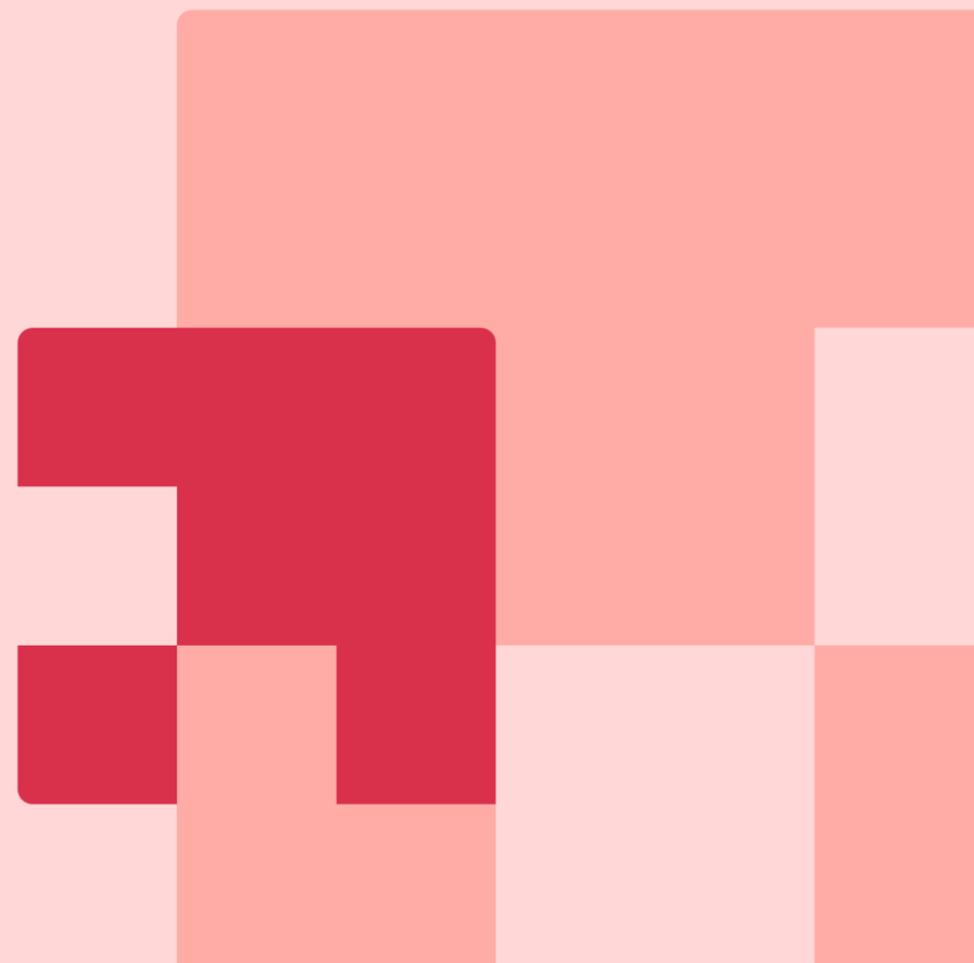
Zermatt, 21./22.6.2024

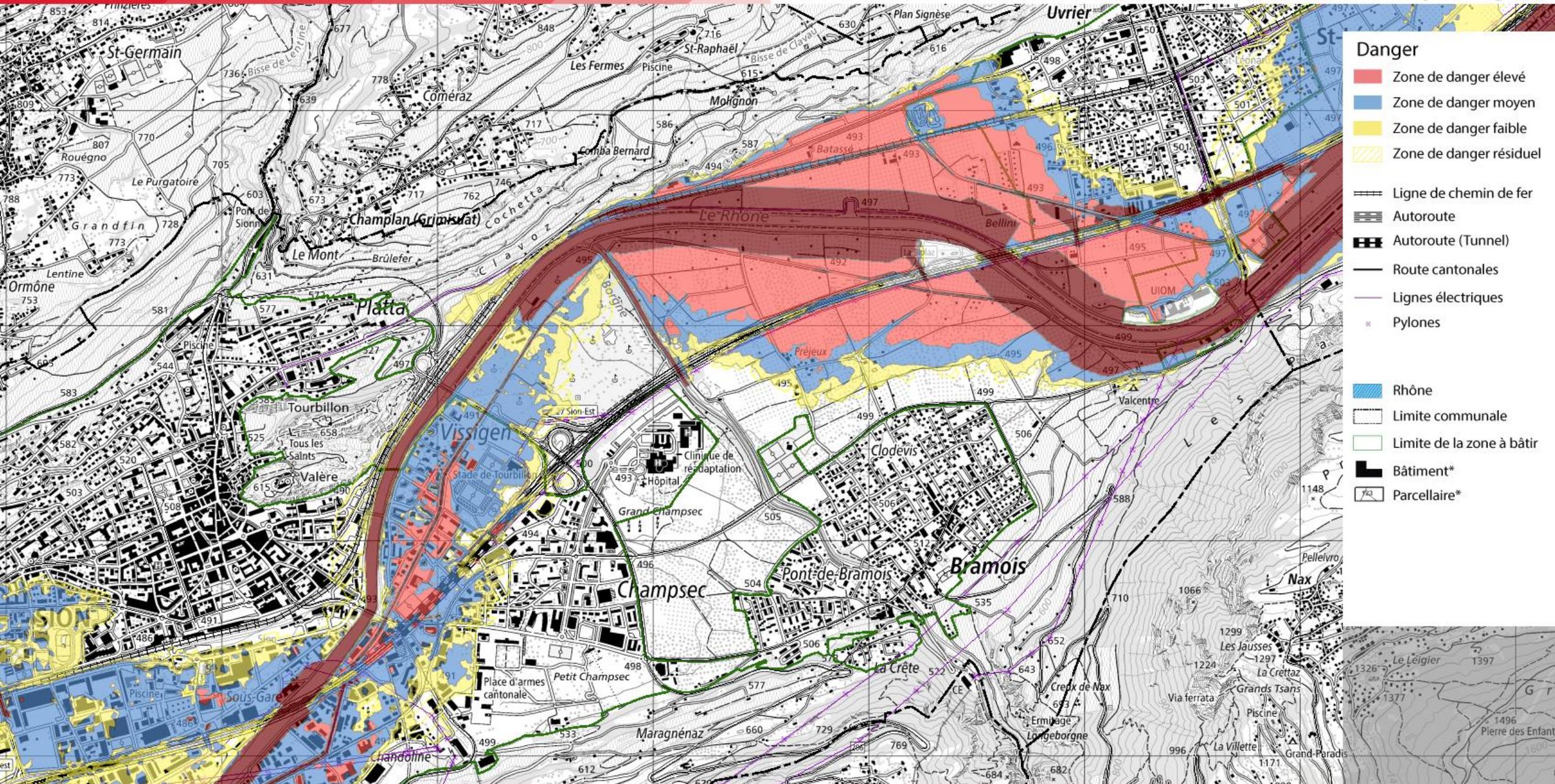
Dangers naturels

Focus et recommandations
dans la sélection des risques

(suite aux intempéries majeures de 2024)

Inondation et ruissellement





Danger

- Zone de danger élevé
- Zone de danger moyen
- Zone de danger faible
- Zone de danger résiduel

- Ligne de chemin de fer
- Autoroute
- Autoroute (Tunnel)
- Route cantonales
- Lignes électriques
- Pylones

- Rhône
- Limite communale
- Limite de la zone à bâtir
- Bâtiment*
- Parcellaire*

STEP Événements extraordinaires



Événements extraordinaires (par exemple):

- Dommages techniques
- Feu
- Dégâts d'eau
- Événements naturels (Inondations, haute-eaux, pression de la neige, avalanche, chute de pierres etc.)

- **Mesures de préventions de sinistres:**

- Zone inondable ?

- Autres risques ? (Par exemple génératrice au sous-sol...)

- **Mesures de préventions en cas d'imminence de sinistres**

- Pas pris** en charge par les assureurs

- Légalement obligatoires

- Obligatoires pour obtenir la couverture d'assurance en cas de sinistre

- **Frais pour restreindre le dommage en cas de sinistres**

- Pas pris** en charge par les assureurs dans module choses et frais

- Pris** en charge par la couverture perte d'exploitation / **frais supplémentaires**

- **Inondation des bassins et mort de la biologie (bactéries):**

 - Dommmages aux bactéries pas couverts

 - Perte d'exploitation/ **frais supplémentaires** pas couverts

 - (Par exemple CGA's All Risks Exclusion AC24 -> les animaux et les micro-organismes)

 - (Pas assurable à notre connaissance)

- **Frais de décontamination:**

 - Frais de décontamination de la terre et de l'eau d'extinction assurables selon convention

- **En cas de sinistre poursuite de l'activité:**

 - Voir avec la commune, canton ou même confédération ce qui est admissible en termes de fonctionnement dégradé

 - Design et location de systèmes provisoires

 - Pris** en charge Couverture par Perte d'exploitation/ frais supplémentaires qui sont nécessaires pour maintenir l'exploitation à son niveau attendu pendant la durée de l'interruption.

..MERCI pour votre invitation

